

PROCÈS VERBAL VALANT COMPTE-RENDU

R É U N I O N D U 1 2 M A I 2 0 1 5

L'an deux mille quinze, le douze mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

JANVIER Maurice	Présent	LE GAL Christophe	Pouvoir à M Guillard
GUILLARD Hervé	Présent	GROUS Laëtitia	Présente
TOUCHARD Marie-Claude	Présente	ROYER Sébastien	Présent
DELAUNAY Patrick	Présent	CADOUX Christelle	Pouvoir à Mme Adélisse
CHEREL Marie-Reine	Présente	HARDY Grégory	Présent
HELLEUX Véronique	Présente	ADELISSE Audrey	Présente
POFFA Pierre	Présent	MONNET Philippe	Présent
JANVIER Nelly	Présente		

Adoption du compte rendu de la séance du 26/03/2015, à l'unanimité.

M Philippe Monnet a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Il est décidé d'ajouter à l'ordre du jour :

Acquisition foncière

ORDRE DU JOUR

- Déclaration d'intention d'aliéner
- Attribution marché d'accessibilité
- Régime indemnitare
- Conventions de mandat avec le Syndicat d'énergie 35
- Convention de mise à disposition de fournitures d'activités sur la base de Chênedet
- Subvention ~~à caractère social~~
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2)
- Avenant marché multisports
- Etude de faisabilité extension des vestiaires
- Devis et factures
- Questions diverses

DELIBERATIONS

1 - DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au titre de la délégation qu'il a reçu du conseil municipal le 10 avril 2014 en vertu de l'article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, il n'a pas utilisé de son droit de préemption pour l'acquisition du bien suivant :

PROPRIÉTAIRE	ADRESSE du BIEN	SECTION	SUPERFICIE	ACQUÉREUR
FOURNIER Christophe et LALISSE Agnès	35 rue de la Mairie 35133 PARIGNE	AB 212 AB 656	141 m ² 741 m ²	ROUXEL Gilles 35133 La Chapelle Janson
MENARD Fabrice	4 rue des Acres	AB 558	588 m ²	M et Mme Mickaël DUTERTRE 11 rue du Pont sec 35133 LECOUSSE

2 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ ETUDE ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du résultat de l'appel d'offres en procédure adaptée pour le marché relatif au choix du bureau chargé de procéder à l'étude d'accessibilité sur la commune

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

retient la proposition suivante :

<u>LOT</u>	<u>ENTREPRISE</u>	<u>TOTAL HT</u>
1 - unique	QCS SERVICES Parc d'affaires EDONIA 35768 St GREGOIRE	2 520,00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces se rapportant à ce dossier

3 - RÉGIME INDEMNITAIRE

3-1 : indemnité d'administration et de technicité - IAT

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002,

Vu l'arrêté ministériel annuel fixant le montant de référence de l'IAT

- Décide d'attribuer, à compter du mois de juin 2015, aux agents non titulaires de tous les cadres d'emplois de la filière technique pouvant y prétendre, l'indemnité d'administration et de technicité,
- dit que le Maire dresse la liste des bénéficiaires et le taux individuel applicable, compris entre 0 et 8
- dit que le montant de l'IAT est fixé dans la limite d'un montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel pour chaque grade bénéficiaire.

3-2 : Indemnité d'exercice de missions des préfectures - IEMP

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié,
vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 modifié,
Vu l'arrêté ministériel annuel fixant le montant de référence de l'IEMP

- Décide d'attribuer, à compter du mois de juin 2015, aux agents non titulaires de tous les cadres d'emplois de la filière technique pouvant y prétendre, l'indemnité d'exercice de missions des préfectures,
- dit que le Maire dresse la liste des bénéficiaires et le taux individuel applicable, compris entre 0,8 et 3
- dit que le montant de l'IEMP est fixé dans la limite d'un montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel pour chaque grade bénéficiaire.

4 - CONVENTIONS DE MANDAT AVEC LE SYNDICAT D'ÉNERGIE 35

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les projets de convention de mandat du Syndicat d'énergie 35 concernant :

- les opérations d'éclairage public des rues des Camélias, des Bruyères et des Droséras
- les opérations d'éclairage public de la rue de la mairie et de Saint-Louis

Les projets sont mis sur la table

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide les projets de convention de mandats tels que présentés pour les opérations d'éclairage public pour un montant total de 41246 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant de faire avancer ces dossiers et notamment les conventions de mandat pour la réalisation de travaux d'éclairage public.

5 -CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE FOURNITURES D'ACTIVITÉS SUR LA BASE DE CHÊNEDET

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de mise à disposition de fournitures d'activités sur la base de Chênedet auprès des enfants fréquentant l'accueil de loisirs de Parigné

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée pour un montant de 330 € relatif à une prestation auprès des enfants du centre de loisirs de Parigné.

SUBVENTION À CARACTÈRE SOCIAL

Ce point est reporté au prochain conseil municipal

6 - SUBVENTION

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'association de défense contre les nuisibles

7 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de l'étude de mise en accessibilité des ERP (Établissements recevant du public) de la commune.

Il en ressort que des travaux sont nécessaires pour assurer cette mise en accessibilité, et notamment :

- Etude diagnostique : 2520 € HT
- Maison de la tourbière : signalétique + suppression d'un ressaut = 1050 € HT
- Pôle enfance : revêtement guidage contrasté et tactile+signalétique +suppression d'un ressaut = 1570 € HT
- Salle des sports : grille accès +cabine douche accessible + étude faisabilité = 3100+800 = 3900 €HT
- Supérette : cheminement extérieur accessible +banque d'accueil accessible : 4550 €HT
- Espace socio-culturel hors médiathèque : rappel tactile + revêtement guidage contrasté et tactile + signalétique = 2300 €HT

Soit un total de travaux estimé à 15890 €HT

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal

après en avoir délibéré

décide de lancer les études et travaux nécessaires à la mise en accessibilité des ERP de la commune de Parigné pour un montant estimé à 15890 € HT

dit que l'opération est entièrement financée sur fonds propres

sollicite une subvention spécifique au titre de la DETR,

dit que le plan de financement s'équilibre comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	Montant
Travaux de mise en accessibilité	15 890,00 €	DETR 40 %	6 356,00 €
		Fonds propres	9 534,00 €
TOTAL HT	15 890,00 €	TOTAL HT	15 890,00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document visant à faire avancer ce dossier.

8 - AVENANT N°1 - MARCHÉ MULTISPORTS

Monsieur le maire informe l'assemblée que le marché des travaux du multisports nécessite une modification. En conséquence il convient de valider le devis proposé.

Les devis sont mis sur la table

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

retient la proposition d'avenant suivante :

Lot N°	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Avenant N°	Montant HT	Montant TTC
2	Structure multisports	SPORT NATURE 17 rue du Chênot 56380 BEIGNON	1	800,00 €	

Charge Monsieur le Maire de signer toutes pièces relatives à cette affaire.

9 - ETUDE FAISABILITÉ EXTENSION DES VESTIAIRES

Monsieur le Maire rappelle l'évolution de la réglementation concernant les normes des vestiaires à la salle de sports. En conséquence, il convient de faire procéder à une étude de faisabilité de l'extension des vestiaires actuels. Il est proposé de retenir la proposition d'honoraires présentée par le Cabinet d'architectes Laurent et associés de Fougères.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide d'accepter la proposition d'honoraires du Cabinet Laurent pour l'étude de faisabilité de l'extension des vestiaires de la salle de sports pour 800 €HT

Charge Monsieur le Maire de signer toutes pièces relatives à cette affaire.

10 – DEVIS ET FACTURES

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

retient les propositions suivantes :

Budget	OPÉRATIONS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Commune	Tondeuse tractée	LEGUERINEL 35300 FOUGERES	1037,5	1245

11 - ACQUISITION FONCIERE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'acquisition d'une portion de la parcelle AB 656 en centre bourg aux fins de proposer à la vente un terrain constructible. Il convient donc de fixer un prix d'achat.

Le projet est mis sur la table.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de fixer le prix d'acquisition de cette portion de terrain à 12 € le m²
- dit qu'il sera fait appel au géomètre GEOMAT à Fougères pour déterminer la superficie exacte
- dit que la commune fera son affaire de la réalisation de la clôture séparative
- dit que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la commune
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte permettant de faire avancer ce dossier

12 - QUESTIONS DIVERSES
